

les carnets DE QUIMPER

N° 41
SEPT. 2013

Magazine d'information de la Ville
de Quimper • Supplément au Mag

Changement de rythmes dans les écoles

PROJETS

▶ p.IV
Handicap, tous concernés
Une journée de fête
et de partage



L'ENQUÊTE

▶ p.VIII
Changement de rythmes
dans les écoles



PORTRAIT

▶ p.XIV
Jean-François Théry
médiateur



www.quimper.fr



• Facebook :
www.facebook.com/villedequimper

• Twitter :
www.twitter.com/villedequimper

Une première pierre pour le pôle Max Jacob

CULTURE | La pose de la première pierre du pôle culturel Max Jacob aura lieu le 27 septembre à 10h30.

La cérémonie se déroulera en présence de Bernard Poinant, maire de Quimper, de représentants des partenaires financeurs (Conseil régional de Bretagne, Conseil général du Finistère, État) ainsi que de l'association du pôle culturel et du Laboratoire central.

Le lendemain, la MJC/MPT de Kerfeunteun et la MPT d'Ergué-Armel feront écho à la vie de Max Jacob par un spectacle dans le centre-ville, Itinérance. Il s'agit d'une préfiguration du projet artistique du pôle culturel qui réservera plus d'une surprise (voir détails dans l'Agenda p. 14 et la rubrique Quartiers libres p.VI).

Cérémonie et spectacle ouverts à tous. Théâtre Max Jacob, 2 boulevard Duplex.



Concours ville fleurie, et la vie se fait plus belle

ESPACES VERTS | Le palmarès 2013 du concours ville fleurie est tombé. À noter : trois des premiers prix de cette nouvelle édition sont également distingués au niveau de l'intercommunalité.

À Quimper, habitants et municipalité œuvrent de concert pour embellir la ville. Le label 4 fleurs, confirmé à l'automne dernier, récompense le travail de la direction du paysages et des jardins. Les habitants ont eux aussi droit à leur part de reconnaissance via le concours ville fleurie. Les lauréats recevront leur prix officiellement à l'occasion d'une cérémonie donnée en leur honneur le samedi 5 octobre.

Retrouvez tout le palmarès sur www.quimper.fr.



Avez-vous votre disque de stationnement européen ?

STATIONNEMENT | La France a adopté le disque de stationnement européen par décret en 2007. La période de grâce qui permettait une cohabitation avec l'ancien système a pris fin au 1^{er} janvier 2012.

Contrairement à son prédécesseur, le disque de stationnement européen comporte une fenêtre unique indiquant l'heure d'arrivée ainsi que la mention P. Ainsi, les communes peuvent adapter la durée de stationnement autorisé au cas par cas, celle-ci étant indiquée sur les panneaux signalant la zone réglementée.

Bon à savoir : le disque doit être positionné de manière à éviter aux agents de s'engager sur la chaussée.

Les nouveaux disques sont disponibles en magasin de fournitures automobiles, les premiers prix se situant aux alentours de 3 € (prix indicatif).



À la faveur du marché de la fleur d'automne

ESPACES VERTS | Le temps est venu pour le marché de la fleur d'automne qui se déroulera pour sa 19^e édition sur le parking de la Glacière, boulevard du Moulin au Duc le dimanche 6 octobre.

Une trentaine d'exposants spécialisés fera le déplacement afin de proposer aux amateurs de préparer les quartiers d'hiver de leur jardin. Comme de coutume, les services de la mairie et les associations viendront mettre leur expertise au service du public tout au long de la journée.

Ouverture au public de 9 h à 18 h, entrée gratuite, plus d'informations sur www.quimper.fr.



École Frédéric Le Guyader, les travaux sont terminés

ÉCOLE | L'inauguration du groupe scolaire Frédéric Le Guyader, les travaux s'étant achevés cet été, se déroulera le 13 septembre à 16h30. Parents, enfants, personnels et élus se retrouveront pour la cérémonie, puis une visite suivie d'un moment convivial.

Le projet se situe dans une démarche de développement durable privilégiant la préservation de l'environnement et du bien-être. Une grande attention a notamment été portée au choix des formes, des proportions, des implantations, des matériaux, des teintes et de l'orientation. Le résultat : une école agrandie d'un bâtiment Haute qualité environnementale (HQE), accessible aux personnes à mobilité réduite et faisant la part belle à l'utilisation de la lumière naturelle pour le plus grand confort de ses utilisateurs.

Groupe scolaire Frédéric Le Guyader, 52 avenue de la France libre.



Grande braderie d'automne du Secours populaire



SOLIDARITÉ | Le Secours populaire Quimper organise une grande braderie le 15 septembre dans le hall A du parc des expositions de Penvillers.

Les 1500 visiteurs attendus y trouveront un très large choix de vêtements neufs et d'occasion, de chaussures, de linge de maison, mercerie, livres, jouets, bibelots, petits meubles. Les deux grandes braderies annuelles du Secours populaire représentent

de 20 à 25 % du budget de l'association. C'est dire si la mobilisation lors de ces occasions revêt une importance particulière.

Accès libre et gratuit, ouverture au public de 9 h à 17 h 30. Permanences du secours populaire, 14B avenue de la Libération, mardi 14 h - 17 h et jeudi 9 h 30 - 17 h. Tél. 02 98 53 40 59, E-mail : spf.quimper@orange.fr.

Le sport dans tous ses états

SPORTS | Le guide pratique de Quimper ville sportive 3^e édition est sorti. Il sera notamment distribué à l'occasion du forum des clubs, à Creac'h Gwen, le 7 septembre prochain.

Il contient la totalité du programme de l'école municipale des sports ainsi que les coordonnées de tous les complexes et clubs sportifs de la ville. Petit plus : les pages consacrées au sport de haut niveau sur Quimper.

Disponible dans les mairies, les associations sportives et en téléchargement sur www.quimper.fr.



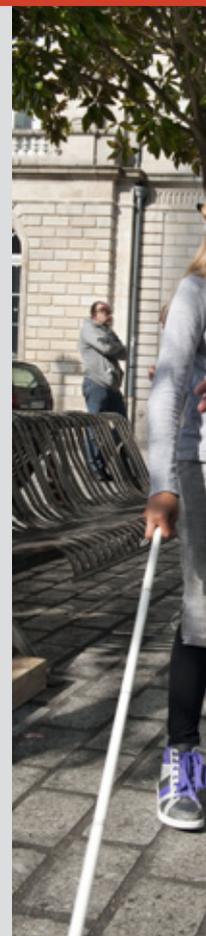
Handicap, tous concernés

Une journée de fête et de partage

SOCIÉTÉ | « Handicap, tous concernés » : c'est le thème des animations grand public préparées par la ville de Quimper et une vingtaine d'associations, le samedi 21 septembre sur la place Saint-Corentin et dans les alentours. La première édition, en 2011, avait rassemblé plus de 1 000 personnes et donné lieu à de belles rencontres. Art, sport, conférences, expériences... Autant de moyens d'apprendre à mieux connaître les différents handicaps.



Beaucoup d'émotion à partager avec le public : c'est le fruit de la collaboration entre Sergio Argiolas et Art'hand'co.



L'intégration des personnes en situation de handicap dans la cité, au quotidien, est l'affaire de tous. C'est ce que rappelle Jean-Marc Tanguy, conseiller municipal délégué aux personnes en situation de handicap : « Au-delà d'intégration, il faut même parler d'inclusion. Cette journée de partage montre que c'est bien le rôle de la collectivité de faire avancer les choses pour porter un regard positif sur les autres, sur les différences. » Ainsi il y a deux ans, un unijambiste montant un mur d'escalade à toute allure, des personnes en fauteuil dansant au milieu d'une foule ou encore un enfant apprenant à dire bonjour en langue des signes... cela dédramatise l'approche du handicap.

Cette année, on pourra par exemple se promener dans les rues en joëlette (fauteuil tout terrain). « La Ville a beaucoup avancé dans l'accessibilité des bâtiments et des transports, souligne Jean-Marc Tanguy. Il nous faut continuer, et en particulier sur la voirie. Cela profite à tous, y compris aux personnes âgées ou aux parents avec des enfants en poussette. »

Les associations seront présentes par « familles » de handicap (moteur, mental, auditif, visuel, autisme), des stands proposeront de découvrir le quotidien des personnes en situation de handicap, mais aussi leurs talents.

D'autres associations quimpéroises, non dédiées au handicap, participent également aux animations, qui vont se succéder à un bon rythme, entre 10 h et 19 h. La danse sera à l'honneur avec Pomme Piment (12 h et 15 h) et Doun Doun Ba (15 h 30), Pat Le Meur, tout en rock et Tomm D'E Benn, avec leur musique bretonne, clôtureront cette journée. Le parrain de cette édition, Marcel Nuss, présentera vendredi 20 à Penhars une conférence

qui ouvre bien des débats, sur la vie affective et la sexualité chez les personnes en situation de handicap (lire les encadrés). Des conférences sur l'autisme auront lieu samedi après-midi au musée breton.

Pour en savoir plus :
nussmarcel.fr/blog ; www.pomme-piment.com ; www.gvdequimper.fr
sergio.argiolas@club-internet.fr ; arthandco29.blogspot.fr
Le programme complet des animations se trouve dans L'Agenda, page 11.

LA DANSE, OUTIL DE DIALOGUE ET DÉPASSEMENT

Deux compagnies quimpéroises de danse animeront la journée.

Pour Anne Pohon (Pomme Piment), « la danse est un outil exceptionnel de dialogue et de communication, quelles que soient les entraves corporelles, intellectuelles, relationnelles générées par le handicap. En 2011, il y eut des rencontres spontanées inoubliables entre valides et non valides. Cette année, nous avons monté une petite chorégraphie avec des personnes confrontées à des troubles cardio-vasculaires, de la gymnastique volontaire de Quimper. Puis tout le public sera invité à entrer dans la danse ! » Sergio Argiolas (Doun Doun Ba) collabore avec Art'hand'co (associations du secteur médico-associatif) et la MPT d'Ergué-Armel. « Les ateliers menés depuis septembre 2012 ont permis aux personnes handicapées d'entrer dans le monde de l'art, de découvrir leur créativité, mais aussi de se dépasser. Le handicap n'est pas limitant ! Dès qu'il y a confiance et plaisir, on atteint une forme de vérité. C'est ce qu'elles montreront, à travers un extrait de la restitution d'année, qui avait été intense, très émouvante. »

« Il y a urgence à faire évoluer les mentalités »



MARCEL NUSS,
cofondateur
du Collectif
Handicaps et
Sexualités

Il sait de quoi il parle. Marcel Nuss le dit avec une force (et un humour) qui ne peut laisser indifférent. Atteint d'une maladie génétique qui l'empêche de bouger, il a 57 ans, il est père de deux enfants, auteur d'essais sur l'accompagnement de la personne, cofondateur du Collectif Handicaps et Sexualités. « Je suis un homme à part entière, avec des désirs. Je milite pour que les personnes en situation de handicap puissent bénéficier d'un accompagnement sexuel. Aujourd'hui, un intermédiaire est poursuivi pour proxénétisme. La première accessibilité, c'est celle des regards et des esprits. Il faut respecter les choix de chacun, les libertés qui relèvent du droit privé, sans intolérance moralisatrice. Être le parrain de cette manifestation est un honneur pour moi, alsacien et breton dans l'âme ! »



Comment vit-on avec un handicap ? Des ateliers permettront à tous d'appréhender les difficultés auxquelles les personnes en situation de handicap sont confrontées.



Des Maisons pour tous dans la ville

VIE DE QUARTIER | Les quartiers bougent avec les quatre Maisons pour tous (MPT) de Quimper. Leur influence dépasse largement le cadre de leurs abonnés. Elles constituent les quatre piliers du tissu associatif local et rayonnent sur tout le territoire à l'occasion des événementiels qu'elles portent. Véritable socle de l'éducation populaire quimpéroise, les MPT proposent une très grande variété d'activités et de services. À ne pas rater en septembre : leurs portes ouvertes. C'est l'occasion d'aller à la rencontre des intervenants et, pourquoi pas, de se découvrir une nouvelle passion.

Maison de quartier et centre social du Moulin Vert

Création : 1976, 800 adhérents, 40 activités et des espaces en libre-service (accueil pause-café, bouquinerie, espace multimédia...), portes ouvertes le jeudi 5 septembre, 17 h – 20 h. Rentrée le 16 septembre.

L'ancien centre d'animation Léon-Lagrange a cédé la place à la Maison de quartier en 1976. Une raison d'être : le lien, sous toutes ses formes. Une spécificité : le réseau d'échange réciproque. Comptant déjà une cinquantaine de membres, chacun propose, d'une part ce qu'il est prêt à transmettre et d'autre part ce qu'il souhaite connaître. L'effet démultiplicateur ne s'est pas fait attendre, les ateliers fleurissent, de la cuisine de tous les pays à l'initiation à l'informatique. La danse orientale enfants compte parmi les nouveautés 2013-2014 de la Maison de quartier.



Maison pour tous de Penhars

Création : 1976, 800 adhérents, une trentaine d'activités, 43 associations accueillies, la salle de spectacle le Terrain blanc, portes ouvertes le mardi 10 septembre, 16 h – 20 h. Rentrée le 16 septembre.

La Maison pour tous de Penhars développe un projet d'animation globale qui repose sur les valeurs de l'éducation populaire. C'est un espace de rencontres, favorisant le vivre ensemble et les échanges culturels, dans le respect et la tolérance. Elle participe à l'éducation à la citoyenneté, à l'accès aux savoirs, aux activités créatives, récréatives, sportives et culturelles pour permettre à chacun de développer ses aptitudes et ses talents, affirmer sa personnalité et devenir acteur dans les activités proposées, les animations de la jeunesse ou encore dans la programmation et les actions culturelles du Terrain Blanc et du festival La Rue Est Vers l'Art.



Maison pour tous d'Ergué-Armel

Création : 1964, plus de 3 000 adhérents, 80 activités et projets, portes ouvertes le samedi 7 septembre, 10 h – 12 h 15 / 14 h – 18 h. Rentrée le 9 septembre. Paiements échelonnés possibles.

La MPT reconduit et développe ses rendez-vous phares : À vous de jouer (du 15 au 17 novembre), Dance to the bop (31 janvier), Rendez-vous contes (du 22 au 24 mai), grande nouveauté pour 2013-2014 : la plateforme enfance « le club des loisirs » autour de la ludothèque qui propose des parcours entre ateliers et le centre de loisirs. Nouveauté également : des parcours de progression dans le cadre de l'école de danse et du pôle voix, et toujours des ateliers de loisirs.

Maison des jeunes et de la culture de Kerfeunteun

Création : 1976, 3 000 adhérents, 40 activités, 100 ateliers, portes ouvertes le vendredi 6 septembre, 17 h – 20 h suivies d'un pique-nique (sorti du sac) puis d'une séance de cinéma en plein air avec l'association Gros Plan (Un monstre à Paris, 21 h 30). Rentrée le 16 septembre.

Saga des « Conti », histoire contemporaine, le chinois dans tous ses états, Un air de liberté, comprendre pour agir (cycle de films/débats, 1^{er} au 18 avril 2014), la MJC propose notamment de balayer le monde tous azimuts.



« ITINÉRANCE »

Porté par la MPT d'Ergué-Armel et la MJC de Kerfeunteun, le projet couve depuis deux ans et a été retenu par la Ville en tant que préfiguration du projet du pôle Max Jacob. Présentée le 28 septembre à travers les rues de Quimper, la déambulation offrira des objets artistiques non identifiés à la croisée des disciplines. Elle réunit les animateurs, les bénévoles, les habitants, les professeurs et des compagnies autour du fil rouge de la vie de Max Jacob. Gratuit, à partir de 20 h, point de départ devant le théâtre de Cornouaille, final place Saint-Corentin. Plus de détails dans l'Agenda p. 14 et la rubrique Actualités p. II.

Inscriptions

Les adhésions et inscriptions sont lancées à l'occasion des portes ouvertes. Si vous souhaitez vous inscrire à une activité très demandée, il est conseillé de vous présenter le plus tôt possible.

Tarifs adhésion

- MPT d'Ergué-Armel : adultes 13 € / mineurs 7 € / familles 18 €
- MJC de Kerfeunteun : adultes 10 € / mineurs 4 € / familles 13 €
- Maison de quartier et centre social du Moulin vert : adultes 10 € / mineurs 2,50 € / familles 13 € / chômeurs 4 €.
- MPT de Penhars : adultes 10 € / mineurs 3 € / 18-25 ans 4 €.

Les tarifs proposés pour la plupart des activités incluent des paliers indexés sur le quotient familial. Pensez donc à vous munir d'un justificatif (avis d'imposition, attestation de la caisse d'allocation familiale).

Coordonnées

- Ergué-Armel : 16 avenue Georges Pompidou, Tél. 02 98 90 78 00 - www.mpt-ea.org.
- Kerfeunteun : 4 rue Teilhard de Chardin, Tél. 02 98 95 46 25 - www.mjckerfeunteun.org.
- Moulin vert : 47 chemin de Prateyer, Tél. 02 98 55 79 79 - www.moulinvert.info.
- Penhars : 39 boulevard de Bretagne, Tél. 02 98 55 20 61 - www.mptpenhars.com.

Changement de rythmes dans les écoles

ÉDUCATION | C'est la rentrée dans les écoles publiques quimpéroises. Elles ont changé de rythme : il y a classe le mercredi matin. L'engagement de la Ville en faveur de la réussite de tous les élèves se traduit par de meilleures conditions d'enseignement, des journées moins longues et un nouveau temps d'activités périscolaires ouvert à tous.



“ Les services municipaux ont beaucoup travaillé sur cette organisation, qui modifie en profondeur les temps périscolaires, explique Denise Cariou, adjointe chargée de l'enfance et des affaires scolaires. Nous sommes dans des pratiques nouvelles, transversales, qu'il faudra ajuster au fur et à mesure de leur mise en œuvre et qui privilégient la notion d'éducation partagée. » De fait, les enseignements se déroulent désormais les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 15h45, le mercredi de 8h45 à 11h45. De compétence municipale, les temps d'activités périscolaires ont lieu de 15h45 à 16h30.

« Cette réorganisation était nécessaire et est ambitieuse. Toute la Ville s'est vraiment mobilisée dès cette année, commente José Pochet, directeur de l'école primaire Edmond Michelet. On a hâte de voir des enfants moins fatigués : le temps d'enseignement du matin, où ils sont davantage concentrés, est de 16 heures hebdomadaires au lieu de 12. On passe de 144 jours de classe à 180 ; en Allemagne, c'est 208. »

UN TRAVAIL D'ÉQUIPE Les temps d'activités périscolaires sont organisés par groupes de 14 enfants en maternelle et 18 enfants en élémentaire, issus, selon les cas, de différents niveaux de classe, en respectant les rythmes de chacun : même si c'est l'heure des temps d'activités périscolaires, à trois ou quatre ans on pourra bien entendu continuer sa sieste ! Les temps d'activités périscolaires se déroulent sur plusieurs séances, avec une logique de parcours, de progression : il est donc intéressant que les enfants y soient inscrits sur une durée au moins égale à une semaine. ▶

“ Une dynamique enrichissante ”



Animatrice périscolaire à la Ville depuis 2004, **SANDRINE AUFFRET** est en poste au groupe scolaire de Kervilien.

« On a eu des réunions de préparation durant l'année scolaire, des tables rondes avec les enseignants, mais aussi les parents, qui se sont dits très favorables aux temps d'activités périscolaires. Tout est prêt pour démarrer le 3 septembre ! Chacun est bien au courant du fonctionnement des moments de passation, à 15h45, à 16h30, etc. En contenu, on va pouvoir développer nos compétences, je pense à des marionnettes, à du théâtre, à un journal d'école... La coopération au sein de l'établissement, mais également avec les agents des services des sports, de la culture, etc., apporte une

nouvelle dynamique, cela peut être très enrichissant et valorisant pour les enfants. Sur le plan de l'emploi, pour moi comme pour d'autres collègues, c'est une opportunité d'augmenter le temps de travail. »





Les temps d'activités périscolaires, parce qu'ils privilégient le jeu, la création, sans obligation de résultat, vont permettre aux enfants de « vivre » différemment l'école.



Le passage à cinq matinées doit rendre les élèves plus disponibles pour les enseignements.

► « Ces temps de découverte, gratuits et non obligatoires, sont une opportunité pour permettre l'accès de tous à des actions éducatives complémentaires de l'école, poursuit Denise Cariou. Ils sont encadrés par du personnel municipal déjà présent dans les écoles et formé à l'animation. C'est un travail d'équipe. » Au-delà de la direction de l'enfance, plusieurs autres directions de la Ville sont impliquées pour enrichir les thématiques proposées : celles des sports, de la culture, de l'environnement, de la mission Agenda 21... (voir le témoignage de l'animatrice en encadré).

DÉVELOPPER CURIOSITÉ INTELLECTUELLE ET PLAISIR D'APPRENDRE

Concrètement, que feront les enfants pendant les temps d'activités périscolaires ? Par exemple la médiation va concocier pour eux des « pochettes-surprises » contenant 30 livres et des jeux associés. Le Musée des beaux-arts et la Maison du patrimoine les feront s'intéresser aux portraits que l'on peut croiser dans la ville (photos, gargouilles...). En lien avec les éducateurs sportifs, est envisagé un apprentissage des règles d'arbitrage. Grâce aux séances « jardinage à l'école », ils pourront réaliser des semis, plantations, bouturages, reconnaître les plantes, etc.

Avec la direction de l'environnement, ils seront sensibilisés à la gestion des déchets : ateliers sur les thèmes du tri sélectif et de la consommation. Le SYMORESCO (cuisine centrale) interviendra sur le sens et le goût, la répartition des repas sur la journée. En partenariat avec le Quartier, un jeu de société, le Tap'Art, sera créé. Bien d'autres projets vont voir le jour et, en lien avec les projets d'écoles, des propositions portées par des partenaires extérieurs (associations culturelles, sportives...) compléteront cette offre. Un « journal de projet », distribué prochainement à toutes les familles, précisera ce fonctionnement (voir l'encadré de questions/réponses).

“ Le rôle important des communes ”



MICHEL CILLARD est inspecteur de l'éducation nationale, adjoint à la directrice académique, en charge du premier degré.

elles permettent, par exemple, d'aider les élèves en difficulté, de soutenir le travail personnel et de mettre en œuvre des projets, notamment en relation avec le Projet éducatif territorial (PEDT).

« L'Éducation nationale veille à ce que l'esprit de la réforme soit respecté. Cette réforme accorde aux communes un rôle très important, puisque ce sont elles qui pilotent la réflexion sur l'organisation des temps scolaires et périscolaires. Bien entendu, nous sommes aux côtés de la ville de Quimper depuis le début de sa réflexion et de la concertation, nous avons mis à disposition une boîte aux lettres dédiée et des ressources en ligne. Nous continuons à l'accompagner au quotidien en fonction des besoins. Les écoles doivent également tenir compte de la suppression de l'aide personnalisée et du démarrage des Activités pédagogiques complémentaires (APC), de la responsabilité des enseignants. En groupes restreints (5 à 15 élèves), à raison d'une heure hebdomadaire par enseignant,



Le réseau des médiathèques sera un partenaire précieux pour les temps d'activités périscolaires.



José Pochet, directeur de l'école primaire Edmond Michelet se réjouit de l'application de la réforme dès cette rentrée.

« Je suis persuadé que les enfants vont s'investir dans les temps d'activités périscolaires, commente José Pochet. Et d'ailleurs, en juin, ils étaient déjà prêts à venir en classe le mercredi matin ! Chaque école, en fonction de ses équipements et de ses compétences, va pouvoir monter des projets spécifiques, il est intéressant de pouvoir faire du sur-mesure. »

56 AGENTS TITULARISÉS Les animateurs municipaux, les Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) et les agents de service sont au cœur du dispositif. Cela concerne 197 personnes en tout. La réforme a également un impact sur la déprécarisation du personnel municipal : des agents vont bénéficier de temps de travail allongé, d'horaires moins découpés. Cinquante-six agents sont titularisés au 1^{er} septembre.

La mutualisation des postes de responsables périscolaires et directeurs d'Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) permet de positionner neuf responsables pédagogiques et deux responsables techniques. Ils mènent des réunions de concertation, école par école, avec le directeur pour construire des projets cohérents, pour assurer la coordination des temps périscolaires municipaux et des Activités pédagogiques complémentaires (APC, lire l'encadré de l'inspecteur d'académie).

Les temps d'activités périscolaires peuvent être liés à la vie de l'école et du quartier, et au Projet éducatif territorial (PEDT). Il est à noter que les ALSH municipaux s'adaptent aussi à ces nouveaux rythmes. Les enfants s'y rendent désormais le mercredi à partir de midi, en fonction de leur lieu de scolarisation : cela limite les temps de déplacement. ■

QUELQUES QUESTIONS FRÉQUENTES DES PARENTS

Combien coûtent les temps d'activités périscolaires ?

C'est un service gratuit pour les familles. L'État apporte en 2013-2014 une aide annuelle de 50 euros par élève, plus 40 euros par élève en zone d'éducation prioritaire.

Pour la Ville, cela représente, en masse salariale, la somme de 563 000 euros.

Quelle est la place des associations ?

Les premiers parcours sont municipaux, avec du personnel qualifié et formé. Ensuite, des projets communs avec des partenaires extérieurs vont voir le jour.

Mon enfant pourra-t-il choisir ses temps d'activités périscolaires ?

Oui, parmi les thèmes proposés par l'école. Mais ce ne sont pas les parents qui vont l'inscrire à telle ou telle activité.

Mon enfant sera-t-il spécialiste dans un domaine ?

Non, on est bien dans la sensibilisation, l'initiation. Découvrir le violon, ce n'est pas devenir violoniste.

Puis-je récupérer mon enfant durant les temps d'activités périscolaires ?

Non, dans la mesure où il est inscrit, il reste présent jusqu'à 16 h 30.

Qu'est-ce qu'un Projet éducatif territorial (PEDT) ?

Le Projet éducatif territorial (PEDT), encouragé par l'État, élaboré avec ses services et d'autres partenaires, est mis en place à l'initiative de la mairie pour tout ce qui concerne les activités périscolaires. À Quimper, le PEDT s'inscrit dans une structure plus large qui existe déjà, le Plan éducatif local (PEL, ensemble des temps de vie des 2-16 ans).

Le sucre

Un petit plaisir qui doit le rester !

En juin dernier, les animations de la journée Fraich' Attitude avaient permis une approche ludique des fruits.



Blanc ou brun, en poudre ou en morceau, le sucre (ou saccharose) que nous consommons provient principalement de la tige de la canne à sucre ou de la racine de la betterave. Souvent décrié, accusé de favoriser l'obésité, les caries et certaines maladies comme le diabète, le sucre est indispensable à une alimentation équilibrée et il ne faut surtout pas le diaboliser.

Ingrédient de base de notre cuisine, au même titre que la farine, le sel ou le poivre, il est le carburant de l'organisme. À condition de ne pas en abuser, le sucre est l'aliment plaisir par excellence. Les enfants (comme les plus grands !) en raffolent, le sucre est d'ailleurs considéré comme excellent pour le moral !

QUAND LE SUCRE JOUE À CACHE-CACHE !

Les besoins en sucres seraient d'environ 40 grammes par jour (soit huit morceaux de sucre) chez un adulte sans excès de poids et ayant une activité physique modérée. Cette quantité est très vite atteinte dès lors que l'on considère le sucre caché dans les produits transformés issus de l'industrie agroalimentaire. Selon l'Étude nationale nutrition santé (ENNS), la consommation en glucides simples est trop élevée (supérieure à 12,5 % des apports énergétiques totaux) chez 26 % des adultes et 55 % des enfants. Depuis 1999, le niveau de consommation de glucides simples chez les femmes s'est accru de 5,8 %.

L'industrie agroalimentaire n'hésite pas à utiliser le sucre pour améliorer le goût de certains de ses produits : soda, glaces, gâteaux, bonbons, mais aussi des produits plus inattendus : on peut trouver jusqu'à 7 g de sucre dans 100 g de biscotte, 5,3 g de sucre dans 100 g de pain de mie. Certains plats préparés salés en contiennent également !

QUELQUES CONSEILS POUR BIEN GÉRER SA CONSOMMATION DE SUCRES

Pensez aux fruits pour terminer les repas sur une note sucrée. Privilégiez les produits naturellement sucrés, comme les fruits, les céréales, etc. Variez les saveurs en sucrant les produits laitiers avec de la confiture, du miel, du sirop d'érable... Attention aux produits dits « light » qui permettent de consommer moins de sucre, mais dont les édulcorants entretiennent l'appétence pour le sucré. ■

Devinez combien de sucre contiennent ces produits ?

- Une canette de soda 33 cl ?
- Une cuillère à soupe de pâte à tartiner ?
- 100 g de Ketchup ?

Réponses :

- Une canette de soda contient environ sept morceaux de sucre.
- Une cuillère à soupe de pâte à tartiner contient quatre morceaux (et 1 cuillère à soupe d'huile !)
- 100 g de ketchup contiennent cinq morceaux de sucre.



Clôtures et mieux vivre ensemble : c'est possible !

Quimper est unanimement reconnue pour son charme. Le patrimoine architectural, l'aménagement et le fleurissement y sont pour beaucoup. Mais la qualité visuelle des espaces privés dans la ville joue également un rôle important dans son esthétique. Les clôtures notamment doivent respecter quelques règles et faire l'objet d'une déclaration préalable.

Traditionnellement, les propriétés dans la région se délimitent à l'aide de haies végétales ou de murets de pierres, parfois surmontés de barreaudages en bois ou métal. Cela permet de conférer aux rues un aspect ouvert et accueillant. Malheureusement, à Quimper comme dans de nombreuses agglomérations, des clôtures sont édifiées sans respecter les règles élémentaires d'esthétique.

Si vous avez un projet de clôtures, attention : certaines obligations doivent être respectées. En fonction des travaux envisagés, ceux-ci doivent faire l'objet d'une déclaration préalable (voire d'une demande de permis de démolir/construire) auprès des services de la mairie. Comme le souligne Daniel Le Bigot, adjoint au maire en charge de l'urbanisme et du cadre de vie : « Les façades des maisons, comme les clôtures, appartiennent aussi à ceux qui les regardent. »

LE MAÎTRE MOT : ÉVITER DE TRANSFORMER SA RUE EN FORTERESSE

Afin de faire de l'instruction de ces dossiers une

simple formalité, il existe un certain nombre de questions à se poser. Tout d'abord : examinez votre quartier ! Votre projet est-il en accord avec les hauteurs et les couleurs du bâti environnant ? Avez-vous choisi des matériaux dits « nobles » (pierre, bois...) ? Si vous souhaitez installer un système occultant, celui-ci est-il ajouré ? Le maître mot : éviter de transformer sa rue en forteresse.

Si vous répondez positivement à ces questions, pas d'inquiétude à avoir sur l'intégration paysagère de votre clôture. Et si vous aspirez à l'intimité, pourquoi ne pas opter pour un garnissage végétal ? Haies en quinconce, palissades ajourées, les solutions permettant de concilier vie privée et droit d'évoluer dans une ville accueillante sont multiples.

Alors pour clôturer votre propriété, commencez par remplir votre déclaration préalable et déposez là au service urbanisme de la mairie. ■

Pratique : renseignements sur les déclarations préalables et les permis de démolir/construire disponibles à l'hôtel de ville et d'agglomération (tél. 02 98 98 89 89) ou sur www.quimper.fr rubrique services/urbanisme, travaux et habitat/démarches pour construire.



Certes réglementaire, cette clôture en parpaing est bien triste comparée à celle, fleurie, de la rue voisine.





Avec
**Jean-François
Théry**
le dialogue
s'ouvre



“ Nous avons davantage la culture de l'affrontement que celle du compromis ”

Jean-François Théry connaît les rouages administratifs sur le bout des doigts. Celui qui a côtoyé de nombreux hommes et femmes politiques, reçu le titre de commandeur de la Légion d'honneur pour sa carrière dans l'administration, ne comptait pas mettre au placard son impressionnante expérience, l'âge de la retraite atteint. Arrivé à Quimper il y a dix ans, ce Parisien de naissance mais Breton d'adoption, tout comme ses cinq enfants, s'est investi bénévolement auprès de nombreuses structures, dont la ville de Quimper. Tous les mois depuis 2008, il revêt son costume de médiateur.

Vous avez derrière vous une carrière professionnelle bien remplie. Pouvez-vous nous en dire davantage ?

Je voulais devenir commissaire dans la Marine nationale, mais je me suis aussi présenté au concours de l'ENA (École nationale d'administration). J'ai été reçu aux deux. Alors, j'ai choisi la Marine pour mon service militaire et l'ENA comme plan de carrière, pour intégrer ensuite le Conseil d'État. On peut avoir l'impression que le Conseil d'État, c'est une institution très sédentaire et très poussiéreuse. En fait, c'est une vie très variée et j'ai occupé de nombreux postes dans les administrations, avec beaucoup d'allers et retours, à l'Équipement, la Justice, l'Éducation nationale, la Recherche. J'ai toujours été très attaché à la Bretagne, ma mère était d'une famille de Quimperlé. Alors, quand nous sommes venus nous installer définitivement ici, j'ai réalisé ce que fait tout bon marin quand il arrive dans un nouveau port : ses visites d'embarquement ! J'ai donc fait le tour des administrations, la préfecture, le conseil général, la mairie et même l'évêché... Compte tenu de mon histoire professionnelle, la mairie m'a proposé de devenir médiateur de la ville.

Et justement, un médiateur, il sert à quoi ?

Il sert à faire la paix ! Il intervient le plus souvent pour de petits conflits et tente d'éviter le recours au tribunal administratif. Le médiateur de la Ville ne traite que les problèmes entre la mairie, ses services

et les particuliers. Je ne me charge pas, par exemple, des contentieux entre particuliers mais je m'efforce de réorienter, dans la mesure du possible, les personnes qui viennent me voir par erreur. Je peux, par exemple, les adresser au délégué du Défenseur des droits, à la préfecture ou vers le conciliateur de justice. Tout ceci est bien entendu complètement gratuit !

Le fait de mettre en place un médiateur n'est pas une obligation légale, mais son rôle facilite les relations des personnes avec les services municipaux.

Le maintien du dialogue et la neutralité sont certainement indispensables ?

Oui, même si c'est parfois compliqué, car les gens viennent me voir quand ils n'ont généralement pas obtenu la réponse qui les satisfait, et ne sont pas toujours disposés à faire des concessions ! Il y a donc parfois des blocages à lever entre les deux parties. C'est même à cela que sert la médiation ! Chez nous, nous avons davantage la culture de l'affrontement que celle du compromis. C'est pour cela que ce n'est pas toujours simple. Ensuite le fait de rester neutre et impartial est primordial. J'ai quarante ans d'expérience dans le contentieux, cela aide !

Pourriez-vous nous donner quelques exemples ?

J'ai déjà traité des problèmes de nuisances créées par des équipements de la Ville, d'autres liés à des stationnements abusifs sur la voie publique. Des particuliers viennent me voir parce qu'ils ne sont pas d'accord avec l'implantation d'un abribus, d'un lampadaire, etc. Un propriétaire m'a saisi du problème que lui causaient les feuilles mortes, en provenance d'arbres de la voie publique, qui envahissaient son jardin, et qu'il n'avait pas les moyens d'évacuer.

Je vois passer jusqu'à une vingtaine de dossiers par an. Parfois certaines affaires durent, jusqu'à plusieurs années, ou se terminent devant le tribunal. À ce moment-là, je conseille toujours de prendre un avocat. Mon rôle s'arrête là. ■

Libre expression des groupes politiques du conseil municipal de Quimper

GROUPE DE LA
MAJORITÉ MUNICIPALE

Mobilités : accompagner le changement

Du 16 au 21 septembre prochain la Semaine de la mobilité organisée par la Communauté d'agglomération de Quimper Communauté et dans laquelle s'inscrit la ville de Quimper, sera l'occasion de proposer aux Quimpérois de mieux connaître les différents modes de transport présents sur notre territoire et d'amener chaque habitant à réfléchir à ses déplacements.

En attendant la concrétisation prochaine du projet transports, tous les moyens sont déjà mobilisés pour diversifier l'offre et permettre à chacun de choisir. L'ensemble des mesures prises par la ville de Quimper et Quimper communauté, en synergie avec le département et la Région, concourent à élargir ce choix.

Parmi ces mesures on peut citer :

- la maîtrise des tarifs des transports collectifs : depuis 2008 l'évolution des tarifs des principaux titres de transports est restée inférieure à l'inflation, à moins de 8 %,

- la tarification solidaire dans les transports publics qui a permis en 2012 à plus de 3300 personnes d'utiliser les bus avec des réductions de 25 % jusqu'à 95 % pour les populations les plus défavorisées,

- le soutien aux plans de déplacements des entreprises qui permettent de connaître les modes de déplacement des salariés et de leur proposer des solutions alternatives et consenties,

- des aménagements cyclables de plus en plus nombreux en attendant la prochaine application du schéma vélo qui permettra à chaque commune de l'agglomération de disposer d'une feuille de route précise pour les années à venir.

Active depuis 2008 sur la question des mobilités, la majorité municipale accompagne le changement en cours et restera mobilisée pour continuer à imaginer le Quimper de demain.

GROUPE DE LA LISTE
« QUIMPER, EN AVANT TOUTE ! »

Effet ciseaux garanti* !

Ce mois de septembre est le moment où l'exécutif municipal peaufine son dernier budget. L'endettement a augmenté de +58 % durant ce mandat et l'épargne brute s'est fortement réduite.

Investir pour l'avenir est capital, mais comment ?

Il y a du « bon » et du « mauvais » investissement. Le « bon », produit de la richesse économique et de l'emploi. Le « mauvais », génère des frais de fonctionnement pour la collectivité et réduit sa capacité d'investissement à terme. Par exemple, le futur pôle Max Jacob va générer 850000 euros de frais de fonctionnement/an. La réforme des rythmes scolaires, 500000 euros/an, soit 1,350 million d'euros ! Cela représente une augmentation d'impôt de 4,5 %, sans compter les augmentations mécaniques : la masse salariale, les fluides, les nouvelles normes et le fameux plan transport inefficace et dangereux.

L'État va se désengager. Quelles en seront les répercussions ?

La ville et la communauté d'agglomération subiront le désengagement de l'État. Elles perdront approximativement 1 million d'euros en 2014 et probablement le double en 2015. Entre l'augmentation des charges de fonctionnement de la collectivité et les baisses des dotations de l'État, notre ville risque de passer dans une situation budgétairement inconfortable et n'aura plus aucune marge de manœuvre.

Notre vision :

Toute augmentation éventuelle d'impôt doit servir au maintien du niveau de service public de la collectivité. Il n'est donc pas interdit de faire des économies. En revanche, il est indécent, dans une période de crise, que des augmentations d'impôts servent à financer des dépenses nouvelles de fonctionnement, non créatrices de richesse économique et d'emploi.

*Effet ciseaux : La courbe des dépenses nouvelles dépasse la courbe des recettes...

GROUPE DE LA LISTE
« QUIMPER, NOUVELLES ÉNERGIES »

Les rythmes scolaires n'ont pas le bon tempo

La Ville met en place la réforme des rythmes scolaires, bénéficiant ainsi de la « cagnotte » prévue par l'État finançant un forfait supérieur par enfant par rapport aux communes ayant choisi la rentrée 2014. C'est noté. Lors de la concertation, le projet apparaît correspondre à la demande des parents, enseignants et écoles, mis en musique dans le cadre du Projet éducatif local. Financement assuré et demande d'intérêt local, par conséquent nous l'avons voté.

Puis passé l'effet d'annonce, arrive l'organisation concrète de la réforme. Et là, force est de constater que le compte n'y est pas. Premièrement, toutes les écoles ne bénéficient pas du même traitement. Les écoles sous contrat d'association, catholique ou associative, ne suivent pas le mouvement. Il n'est pas prévu d'aider financièrement de la même manière un enfant en fonction de l'établissement que ses parents ont choisi ? Première inégalité.

Autre inégalité, les services ne seraient pas identiques pour tous : accès aux activités, transports, horaires, centres de loisirs... Des établissements déjà fortement impactés par les difficultés économiques, ne peuvent pas suivre. Certes, le maire leur a proposé un concours supplémentaire, mais qui a été refusé car il ne concordait pas avec les financements nécessaires.

Autre souci, les associations financées par la Ville sont mises à contribution pour les activités périscolaires ; cela peut paraître logique. Néanmoins si ces associations, - qui se gèrent librement selon la Loi de 1901-, doivent consacrer leur activité aux priorités de service public définies par l'État, que restera-t-il de leur liberté d'initiative ?

Il nous semble essentiel, pour chaque enfant quimpérois, que des mesures nouvelles soient prises pour corriger ces inégalités.